

Nouvel étiquetage des aliments pour nourrissons

Le Département fédéral de l'Intérieur (DFI) a préparé une ordonnance sur les aliments spéciaux. Cette nouvelle réglementation exige des fabricants de nouvelles recettes et une adaptation partielle des déclarations de l'alimentation des nourrissons.

Nouvelle prescription: l'UE a modifié les lignes directrices pour l'alimentation des bébés, entre autres pour favoriser l'allaitement. La législation européenne n'est pas contraignante pour la Suisse mais le droit suisse est tout de même généralement adapté au droit européen. Ainsi, le DFI a édicté au printemps dernier une nouvelle ordonnance sur les aliments spéciaux. Elle n'entrera définitivement en vigueur qu'à fin 2009, mais les droguistes en percevront déjà les premiers changements dans les prochains mois.

Délai transitoire

Les fabricants d'aliments pour bébés devront réexaminer tous leurs produits et en modifier l'étiquetage. Les premiers produits présentant une modification des indications sont déjà commercialisés mais la plupart des fabricants ne remplaceront les laits pour bébé qu'à partir de janvier 2009. Le délai de transition court jusqu'au 31 mars 2010.

Les principaux changements:

La teneur en énergie des laits pour nourrissons et de suite sera réduite. Pour suivre l'exemple du lait maternel, le lait de suite aura la même densité en énergie que les préparations pour nourrissons. La différence de quantité d'énergie entre les deux groupes de produits deviendra donc marginale.

Les recettes de préparations pour nourrissons et de suite seront adaptées aux nouvelles connaissances scientifiques. La quantité des microsubstances nutritives comme le manganèse, le sélénium et la choline y est donc déterminée pour la première fois. De même, de nouvelles valeurs nutritives sont exigées pour d'autres minéraux et vitamines.

Les préparations de suite devront indiquer «dès le 6^e mois» à la place de «dès le 4^e mois». Cette mesure doit permettre de favoriser l'allaitement les six premiers mois et de combattre une introduction trop précoce des aliments de complément. Si l'allaitement est impossible, seuls les laits pour nourrissons peuvent être utilisés durant les premiers mois, selon les nouvelles dispositions.

Une limite inférieure d'âge a également été introduite pour les tisanes pour bébé. Comme seuls les laits pour nourrissons peuvent être donnés aux nourris-

sons, les tisanes pour bébés ne peuvent plus non plus être données les tout premiers mois.

En plus du code de conduite volontaire des fabricants, l'ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels (ODAIU) a également été modifiée. Avec comme objectif de prévenir un sevrage précoce et un passage au lait maternisé. L'incitation à l'utilisation de lait artificiel a été interdite. En d'autres termes, depuis début avril 2008, la distribution d'échantillons de lait pour nourrissons est interdite.

Questions/réponses

Qu'y a-t-il d'autres dans les aliments?

La composition du lait pour nourrissons est optimisée. Ainsi le lait pour nourrissons présentera à l'avenir une teneur en calories réduite. Les modifications concernant la composition sont pourtant très faibles. Le consommateur remarquera plutôt les modifications de déclaration.

Dois-je éliminer mes réserves d'aliments pour nourrissons?

Non, vous pouvez utiliser vos réserves en toute bonne conscience. Vous devez uniquement veiller à ce que la date de conservation ne soit pas dépassée et à les conserver dans de bonnes conditions.

Dois-je passer d'un lait de suite à un lait pour nourrissons?

Si votre bébé a cinq ou six mois et prend une préparation de suite, vous pouvez continuer, même si on le recommande seulement à partir de six mois.

Puis-je échanger mes réserves contre de nouveaux produits?

Comme les modifications sont réduites, il n'est pas nécessaire d'échanger les produits.

Comment dois-je passer aux nouveaux produits?

Vous pouvez acheter de nouveaux produits dès que vous aurez épuisé vos réserves.

Comment savoir si mon bébé supporte les nouveaux produits?

Comme les modifications sont peu importantes, votre bébé devrait supporter les nouveaux produits sans problème. Si, malgré tout, des incompatibilités devaient apparaître, adressez-vous à un spécialiste.

Flavia Kunz / trad: mh